

COACHING PROFESSIONNEL

Formée au coaching professionnel par l'obtention d'un Diplôme Universitaire, j'exerce cette activité depuis 2014. J'accompagne ainsi des personnes en transition professionnelle, soucieuses de se questionner sur la direction que peuvent prendre leurs carrières.

Pour qu'une action de coaching individuel soit efficace, il faut compter un minimum de six séances d'une heure trente à deux heures ; souvent, une douzaine de séances sont nécessaires. Le processus se réalise habituellement sur 4 à 7 mois, pour permettre au « coaché » une mise en pratique et une confrontation avec la réalité entre chaque séance.

Il existe à l'heure actuelle, trois organismes qui régulent l'activité du coaching en France et à l'Internationale. Ces trois organismes se sont récemment regroupés afin de proposer une définition commune du coaching. Voici un extrait de leur site <http://coach-pro.org/> :

« Quelle que soit son activité, exerçant pour le compte d'organisations ou de personnes privées, le Coach « professionnel » se reconnaît à sa formation, sa pratique, sa démarche, sa déontologie et sa posture.

Il a suivi une formation spécifique au coaching et il souscrit à un code de déontologie, explicitant entre autres :

- *l'obligation du secret professionnel.*
- *l'interdiction d'exercer tout abus d'influence.*
- *la nécessité de respecter la limite de ses compétences professionnelles.*
- *l'établissement de contrats clairs avec ses clients et, lorsque cela s'applique, avec l'organisation commanditaire.*

Il peut témoigner :

- *d'une pratique continue du coaching associée à une supervision régulière de celle-ci, d'un engagement de développement professionnel permanent et de formation continue.*
- *d'un souci de développement personnel et de travail sur soi, notamment par une démarche thérapeutique.*

L'appartenance à une association professionnelle de coachs implique le respect d'une déontologie et l'acceptation de sa procédure de recours. »

Ainsi, je bénéficie d'une supervision individuelle avec une psychothérapeute et coach expérimentée. En outre, je participe régulièrement à des groupes de travail entre pairs, organisés par l'organisme EMCC France (Association Européenne de Coaching).

Pour conclure, il faut savoir que chaque coach possède sa propre personnalité, de sorte qu'il n'existe pas de « coach-type ». Chaque coach possède sa particularité, son approche, sa manière d'accompagner, en plus des principes communs qui régissent la profession. On ne choisit pas son coach par hasard ; c'est avant tout l'histoire d'une rencontre entre deux individus.